



Direction générale de l'alimentation
Sous-direction des affaires sanitaires européennes et internationales
Bureau de l'Exportation Pays Tiers
251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
0149554955

Note de service
DGAL/SDASEI/2015-235
12/03/2015

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Etats-Unis - Réalisation d'un pré-audit en vue d'un audit USDA-FSIS - filières viandes bovines et porcines

Destinataires d'exécution

DD(CS)PP 24 et 64

Résumé : L'autorité compétente américaine USDA-FSIS prévoit de réaliser un audit en France en juin 2015 relatif aux filières des viandes bovines et porcines.

Pour préparer cet audit, FranceAgriMer organise un pré-audit de 4 établissements avec une consultante spécialisée.

Ce pré-audit aura lieu du 23 au 31 mars 2015.

Textes de référence : Instruction technique DGAL/SDSSA/2014-718 du 05/09/2014 : Conditions d'agrément des établissements exportant des viandes et produits carnés vers les USA

A - Contexte

L'autorité compétente américaine USDA-FSIS (*United States Department of Agriculture – Food Safety Inspection Service*) prévoit de réaliser un audit en France en juin 2015 (dates en cours de définition par le FSIS).

Cet audit concernera à la fois:

- les viandes bovines : la France demande la levée de l'embargo ESB sur les viandes bovines et la reconnaissance de son système par les États-Unis ;
- les viandes et charcuteries porcines : il s'agit d'un audit de suivi des établissements déjà agréés.

Pour préparer cet audit, FranceAgriMer organise un pré-audit USA avec Mme Aurora Aaron, ancienne inspectrice du FSIS et désormais consultante, de 4 des établissements qui seront audités (FIPSO, HARAGUY, PYRAGENA, SOBEVAL). Mme Aaron a notamment réalisé le dernier audit du FSIS en France, en juin 2013.

Ce pré-audit aura lieu du 23 au 31 mars (voir programme en annexe).

B - Actions à conduire par les DDecPP

L'audit FSIS est un audit système qui consiste notamment à auditer les services vétérinaires dans leur mission d'inspection de l'établissement.

Il est demandé aux directions départementales en charge de la protection des populations de participer au pré-audit qui sera réalisé dans des conditions normales de production et d'inspection.

Les visites dureront 1,5 jours par site sauf pour PYRAGENA (1 jour).

En fonction des horaires auxquels la consultante arrivera sur chacun des sites, l'inspection pré-opérationnelle pourra si nécessaire être réalisée le soir après nettoyage plutôt que le matin.

Pour toute question relative à l'organisation de cette semaine de pré-audit, vous pouvez vous renseigner auprès de FranceAgriMer (export@franceagrimer.fr).

Vous voudrez bien me faire part des éventuelles difficultés rencontrées dans l'application de ces instructions.

Le Directeur Général Adjoint
Chef du service de la gouvernance et de l'international
dans les domaines sanitaire et alimentaire – CVO

Jean-Luc ANGOT

ANNEXE – Programme

<i>Arrivée à Paris</i>	
<i>23 mars</i>	FIPSO
<i>24 mars</i>	FIPSO
<i>25 mars</i>	PYRAGENA
<i>26 mars</i>	HARAGUY
<i>27 mars</i>	HARAGUY
<i>week-end</i>	
<i>30 mars</i>	SOBEVAL
<i>31 mars</i>	SOBEVAL
<i>1^{er} avril</i>	<i>Retour USA</i>